

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 15 septembre 2020 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire.**

Présents : M. ROUVIER - MC. FABRE DE ROUSSAC - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - M. IBARS - A. KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - D. VIALAS - C. BASTIDE - J. GROSSO - D. SAUVADE

Absents représentés : S. BASSI-ALLEMAND par A. KELLY - A. CHOUKROUN par M. ROUVIER - C. PINO par J. GROSSO - G. GUIRAUD par C. BASTIDE

Absents : JF. MARY - W. BIGNON

7. Vote de subvention exceptionnelle Tennis Club de Marseillan

Le club de tennis de Marseillan doit prendre en charge une partie de la formation au sein de l'académie de tennis de Thierry Ascione pour l'un de ses licenciés évoluant dans le circuit international.

Cette formation nécessite l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

Il appartient au conseil municipal :

D'octroyer une subvention exceptionnelle au club de tennis de Marseillan de 6000 €.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A L'UNANIMITE

Octroie une subvention exceptionnelle au club de tennis de Marseillan de 6000 €.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le Maire

Yves MICHEL

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official seal. The seal contains the text 'MAIRE DE MARSEILLAN' around the top and 'A 34340 1' at the bottom. In the center of the seal is a heraldic emblem featuring a lion and a sun.